

# **COMMISSION PERMANENTE**

**REUNION DU 29 MAI 2024**

**RAPPORT DE MONSIEUR  
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**MUSEU CASA NATIVA PASQUALE PAOLI : ADESIONE DI U  
MUSEU À L'ASSOCIU "LE CLUB DES ILLUSTRÉS"**

**MUSÉE MAISON NATALE PASQUALE PAOLI : ADHÉSION  
DU MUSÉE À L'ASSOCIATION "LE CLUB DES  
ILLUSTRES"**

## RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Le présent rapport a pour objet l'adhésion du Musée Maison natale de Pasquale Paoli à l'association « Le Club des Illustres ».

Créé en 2011 par le ministère de la Culture, le label « Maison des Illustres » est destiné à valoriser des lieux dont la vocation est de conserver et de transmettre la mémoire des femmes et des hommes qui y ont vécu et se sont illustrés dans l'histoire politique, scientifique, sociale et culturelle de la France.

À ce jour, 253 maisons bénéficient de ce label, dont depuis 2012 le Musée Maison natale de Pasquale Paoli, lieu de naissance et de sépulture du Général.

Ces maisons sont regroupées au sein du Club des Illustres, qui, sous le parrainage du ministère de la Culture, aide les membres à maintenir et à améliorer les missions qui leur ont permis l'attribution du label : conservation, valorisation des collections, offre culturelle, médiation et accueil du public.

Jusqu'à présent cette adhésion était gratuite, à partir de 2024, chaque Maison des Illustres doit s'acquitter d'une cotisation de 50 €.

La création d'une participation financière annuelle est prévue par les statuts de l'association (cf. annexe). Cette cotisation sera imputée sur l'affectation 44390Q0003 - outils de communication.

Le Club des Illustres a pour mission de proposer et de mettre en œuvre tout moyen et toute action pour :

- Mettre en contact les maisons labellisées Maison des Illustres, en favorisant les échanges entre elles pour créer un réseau professionnel ;
- Faire connaître au plus grand nombre les maisons des Illustres et leurs activités.

Pour cela, le Club des Illustres met à disposition :

- Des outils de communication réservés à ses membres pour permettre à tous de répondre au mieux aux critères qualifiants du label, en créant un réseau d'entraide et de conseils ;
- Des outils de communication publics, pour relayer les informations des actualités des maisons des Illustres ;
- Un animateur de communauté Web dont la mission est d'animer, de publier, de planifier la production pour développer la marque Maison des Illustres, et d'en évaluer l'efficacité.

Afin que le Musée Maison natale puisse bénéficier de ces outils mis à disposition des établissements muséaux labellisés Maisons des illustres, il convient de l'autoriser à adhérer à l'association Le Club des illustres.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.